

premier feuillet

Le présent Registre destiné aux Actes de Décès, dans la commune d' *Henneveux* arrondissement de Boulogne, pour l'année mil huit cent soixante-dix-sept, lequel contient *quatre* feuillets, a été coté par premier et dernier, et paraphé sur chaque feuillet, par nous, Président du Tribunal de première instance, conformément à l'article 41 du Code civil.

Fait à Boulogne, au Palais-de-Justice, le *11* mil huit cent soixante-seize.

A. Lecoître
A. Lecoître



N^o 1.
Lecoître

Jean Barnabé
de 71 - veuf.

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le vingt-quatrième jour du mois de mars, à huit heures du matin, et la mairie, et pardevant nous De Corneille Amédée Louis, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Henneveux, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne-sur-mer, département du Pas-de-Calais, ont comparu Louis Hassel, âgé de quarante-trois ans, cultivateur, et Jules Désiré Noël, âgé de vingt et un ans, instituteur public, tous deux domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que Jean Barnabé Lecoître, né à Boucaumonville le vingt et un prairial an douze de la république française, veuf en premières noces de Augustine Lornier et en secondes noces de Marie Barbe Flocheux, fils des sus Jean François Marie Lecoître et Marie Madeleine Tard, restier domicilié en cette commune, et décédé en la demeure de Auguste Lecoître, son fils domicilié à Henneveux, le jour d'hier à onze heures du soir, et dont nous nous sommes assuré. Ladite déclaration faite par les sus Hassel, et Noël, ci-dessus dénommés tous deux voisins du défunt, et ont les comparants signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été donné lecture.

L. Hassel
J. Noël

N^o 2.
Lecoux

François Joseph
de 78 ans, marié

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le troisième jour du mois d'avril, à cinq heures du soir, en la mairie et pardevant nous De Corneille Amédée Louis, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Henneveux, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne-sur-mer, département du Pas-de-Calais, ont comparu Louis Hassel, âgé de quarante-trois ans, cultivateur et Jean Pierre Journaux, âgé de